

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	86 (1957)
Heft:	9
Rubrik:	Effectif de l'École normale : 1956-1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Effectif de l'Ecole normale

1956-1957

II^e classe française

		Origine	Domicile
1.	Bæriswyl Hermann	1940	St-Ours
2.	Chappuis Francis	1939	Estav.-le-Gibloux
3.	Chassot Raphaël	1938	Fribourg
4.	Corpataux Francis	1939	Matran
5.	Currat Bernard	1938	Fiaugères
6.	Dévaud Jean	1939	Porsel
7.	Favre François	1939	Rue
8.	Fragnière Michel	1939	Gumefens
9.	Genoud Nicolas	1940	Châtel-St-Denis
10.	Gumy Georges	1938	Ecuvillens
11.	Macherel Paul	1938	Chénens
12.	Mornod Marius	1939	Villaranon
13.	Oberson Claude	1940	Maules
14.	Pauchard Reinold	1941	Russy
15.	Pharisa Lucien	1937	Estavannens
16.	Reynaud Maurice	1939	Posat
17.	Roulin Louis	1939	Forel

II^e classe allemande

1.	Bachmann Peter	1939	Röthenbach	Cressier
2.	Brügger Winfried	1940	St. Antoni	Brünisried
3.	Crottet Marcel	1940	Portalban	Düdingen
4.	Jeckelmann Leonhard		Fribourg	Düdingen
5.	Jost Heinz	1939	Wynigen	Bösingen
6.	Lehmann Pius	1940	Schmitten	Schmitten
7.	Rappo Marcus	1940	Bösingen	Schmitten
8.	Riedo Peter	1940	Alterswil	Wünnewil
9.	Siegenthaler Walter	1940	Schangnau	Jeuss

IV^e classe française

1.	Bersier Jean	1937	Vuissens	Bulle
2.	Blanc René	1937	Fribourg	Barberêche
3.	Bugnon Alphonse	1938	Montagny-les-M.	Marly
4.	Burgy Pierre	1938	Monterschu	Givisiez
5.	Carrel Bernard	1937	Fribourg	Fribourg
6.	Chofflon Jean-Claude	1937	Chénens	Pont-en-Ogoz
7.	Colliard Michel	1938	Châtel-St-Denis	Le Crêt
8.	Dématraz Gabriel	1937	Chav.-les-Forts	Chavannes-les-Forts
9.	Gillard Jean-Claude	1937	Botterens	Botterens

		Origine	Domicile
10. Mauron Gabriel	1937	Villaraboud	Avry-devant-Pont
11. Menoud Gérard	1936	Vuist.-dev.-Rt	Grangettes
12. Pesse Paul	1937	Bossonnens	Bossonnens
13. Robadey Pierre	1937	Lessoc	Charmey
14. Suchet Francis	1938	Semsales	Farvagny

IV^e classe allemande

1. Brügger Cyrille	1938	St. Antoni	Brünisried
2. Buchs Joseph	1937	Jaun	Im Fang
3. Kolly Franz	1936	Plaffeien	Plaffeien
4. Mauron Martin	1937	Ependes	Plaffeien
5. Hurni Werner	1937	Wileroltigen	Wileroltigen
6. Wegmüller Hans	1937	Rüegsau	Murten

Le maître et l'orienteur

Dans la mesure où l'Orientation professionnelle est considérée comme un organisme éducatif au service des jeunes, avant de prendre un caractère plus économique et social, elle doit, par voie de simple logique, intéresser le Corps enseignant. Ce dernier doit prendre conscience qu'il s'agit d'une seule et même mission en deux temps : celle de préparer le jeune homme ou la jeune fille à la vie et de l'aider à passer du régime de l'école au régime du travail.

Le maître ne peut pas prétendre avoir accompli entièrement sa tâche s'il ne s'inquiète plus de ses élèves dès le jour de l'émancipation scolaire, pas plus que ne pourrait le faire le conseiller de profession qui n'aurait fait qu'attendre ses clients à son bureau pour leur communiquer des adresses de places d'apprentissage. L'un doit aller à la rencontre de l'autre et tous deux doivent collaborer avant et après le licenciement de l'école. Tout fossé entre eux doit être comblé et supprimé. L'enfant doit passer progressivement et non brutalement des mains du maître aux mains de l'orienteur. Aucune solution de continuité ne saurait se justifier.

En gros, on pourrait circonscrire trois étapes assez bien délimitées :

- Maître seul : Instruction générale, éducation, information sur les métiers au cours supérieur.
- Maître et orienteur : Examen des élèves à émanciper, entretien à deux à leur sujet, établissement de la fiche scolaire d'Orientation professionnelle, complément d'information professionnelle.